This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ital 502.287

Harvard College Library

BOUGHT FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For Books relating to Politics and Fine Arts."

Cat 633

ohi

Mis COSTA DE BEAUREGARD

RÉPONSE

A M. DOMENICO PERRERO

A PROPOS DE SON LIVRE

« GLI ULTIMI REALI DI SAVOIA »

PARIS
E. PLON, NOURRIT ET Cie
Imprimeurs-Éditeurs
10, RUE GARANCIÈRE

TURIN
L. ROUX ET Cie
Libraires-Éditeurs
MAISONS SUCCURSALES
A ROME ET A NAPLES

1889

Tous droits réservés

~~Ital 633.2.3~~
Ital 502.287
v

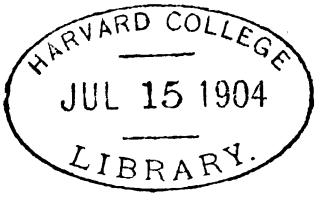

RÉPONSE

A M. DOMENICO PERRERO

A PROPOS DE SON LIVRE

« GLI ULTIMI REALI DI SAVOIA »

MONSIEUR,

Je viens de passer quelques semaines hors de chez moi. Ceci vous explique le retard que j'ai mis à vous remercier de votre livre : *Gli ultimi reali di Savoia.*

C'est vraiment là un beau livre. Quelle peine vous avez prise pour me démontrer que le roi Victor-Emmanuel Ier avait plus d'esprit que de bonté! Quelle peine plus grande encore il vous en a coûté pour découvrir chez la reine Marie-Thérèse un modèle de désintéressement politique et de tendresse pour Charles-Albert!

Aussi ma reconnaissance pour vous est infinie. Et

comment pourrais-je vous la témoigner mieux, Monsieur, qu'en vous signalant bien vite la singulière situation où vous met votre zèle à me rectifier?

Quoi! c'est au moment où, devenu étranger à l'Italie, je cherche, avec une piété en quelque sorte d'outre-tombe, à grandir Charles-Albert, que vous, Italien, prenez à tâche de le diminuer pour me contredire!

Mais avez-vous songé à ce que ce renversement de rôles a d'étrange, d'anormal?

Avez-vous songé à ce qu'il y a pour vous de hasardé à attaquer ce que vous appelez, un peu légèrement peut-être, des légendes?

Ah! Monsieur, il y a dans le cœur des peuples des légendes qu'aucun document ne parviendra à détruire. Quoi qu'on puisse dire, quoi qu'on puisse écrire, la *légende* des perfidies de l'Autriche vis-à-vis de vieux princes trop faibles ou trop naïfs pour les déjouer, durera en Piémont autant que celle de l'héroïque lutte du premier Carignan contre ce joug impie.

Chacun se rappellera que, tandis que les *Ultimi reali del ramo primogenito* consentaient à recevoir de l'Autriche les clefs de leurs propres citadelles, Charles-Albert entrait dans celle de Peschiera, l'épée au poing et le drapeau italien déployé.

J'indique ce rapprochement, avant toute discussion, parce qu'aux écrits il oppose des faits, et les faits, vous en conviendrez, signifient bien aussi quelque chose. Mais venons aux écrits.

Ne disiez-vous pas vous-même que ma façon de juger le caractère et la politique des *Ultimi reali del*

ramo primogenito... était universellement admise en Piémont? Ne disiez-vous pas que j'avais, en écrivant comme je l'ai fait, suivi les sentiers battus?

Mais alors, Monsieur, c'est à moi de vous chercher querelle. Si ces sentiers mènent aux abîmes, pourquoi n'avez-vous pas plus tôt crié : Gare?

Pourquoi, en vigilant gardien de la vérité historique, avez-vous si longtemps attendu pour crier : Haro, sur ceux qui ont tracé ces dangereux sentiers?

...En dernière analyse, pourquoi vous en prenez-vous à moi, au lieu de vous en prendre à tous vos grands historiens nationaux?

Pour ne parler que des vivants, croyez-vous que l'académicien Manno ou le sénateur Poggi eussent décliné l'honneur de discuter avec vous?

Ils ont à cet honneur tous les droits et tous les titres qui me manquent. Leurs travaux, leur immense notoriété eussent fait d'eux des adversaires dignes de vous, tandis que je suis, moi, un historien de hasard.

Et, en effet, voici comment fut composé ce pauvre livre qui vient d'éveiller chez vous de si vengeresses ardeurs.

Un jour qu'en fouillant mes archives j'y avais rencontré le journal de mon grand-oncle, le chevalier Costa, l'idée me vint d'encadrer avec ces souvenirs quelques lettres du prince de Carignan, lettres que mon parent, le comte de Sonnaz, avait bien voulu me communiquer. J'ajoutai à ces documents deux ou trois fragments empruntés aux Mémoires inédits laissés par

le général marquis de Faverges; et voilà, Monsieur, comment fut forgé de toutes pièces *ce système* qui, d'après vous, broie comme un étau le génie d'un Roi, l'honneur d'une Reine... et tant d'autres choses encore, paraît-il..., auxquelles je n'avais jamais pensé.

Vous avouerez, Monsieur, qu'à bon droit je puis me montrer fier d'être inopinément devenu si redoutable, mais encore fallait-il une raison à ce miracle.

A force de chercher cette raison, j'ai cru la découvrir dans un cas psychologique assez curieux, et que voici. Il ne saurait vous étonner, puisque vous rappelez fort obligeamment vous-même que le dévouement de ma famille aux princes de la maison de Carignan date de loin.

C'est sans doute l'atavisme, Monsieur, qui m'a fait épouser la querelle de l'arrière-petit-fils du prince Thomas, et cela par une antipathie *congénitale* pour les descendants de Victor-Amédée Ier.

Je ne vois que cette raison aux noirceurs dont vous me soupçonnez; car, si vraiment elles existent, ces noirceurs sont inconscientes chez moi. J'ai beau retourner mon cœur, je n'y trouve nulle haine contre un prince que je n'ai accusé que de bonté, et j'atteste le ciel que la reine Marie-Thérèse m'est sacrée, autant *comme épouse que comme mère...* pour me servir de votre belle expression.

Si, comme Autrichienne, elle me paraît avoir un moindre droit à l'admiration, c'est que le milieu où mon livre fut composé est demeuré prodigieusement loin de celui où vous écrivez. J'en suis encore, moi, à

n'entendre que cette bonne vieille politique qui nous a fait descendre, au service de la maison de Savoie, « le cours des siècles et du Pô... »

Nous n'avions guère appris, pendant ce long voyage, à aimer l'Autriche, et voilà que vous m'en faites un crime! Ah! Monsieur, imputez-le donc aussi à tous ceux qui ont écrit l'histoire de la maison de Savoie avec leur sang!

Mais, je le sais, vous n'aimez pas les métaphores. J'en reviens donc à vous dire simplement que, lorsque je m'enquérais, l'an dernier, à Turin, de bons ouvrages dont je pusse m'aider pour tisser ensemble les fragments que j'apportais, chacun me renvoya à Manno, à Poggi, à d'Azeglio, à Bianchi, à Cibrario. Pouvais-je me douter qu'il existât une autre école que la leur, puisque personne ne m'en parlait?... Par une inexplicable fatalité, personne, non, Monsieur, personne ne m'a alors laissé soupçonner ce que j'aurais gagné à l'honneur de vous rencontrer. La lecture de votre livre vient, en effet, de me révéler à la fois l'insuffisance de mes connaissances historiques et l'insuffisance de mon français!...

Merci donc de me donner, à propos de français, le droit de faire un peu de pédanterie. La pédanterie donne tant de poids aux arguments! Ne m'avez-vous pas reproché la trop grande légèreté de mon travail?

Au titre d'*Un héritier présomptif* que j'avais donné à mon étude parue dans le *Correspondant,* vous préférez, dites-vous, le titre d'*Un héritier possible,* et vous vous appuyez sur Saint-Simon.

Je m'appuierai, moi, sur Littré, pour vous répondre que l'expression d'*Un héritier possible* n'eût pas indiqué que l'héritage fût un trône. Vous et moi, Monsieur, quoique n'appartenant pas à des maisons royales, nous sommes cependant les *héritiers possibles* d'une foule de gens et d'une foule de choses. Le titre d'*Un héritier possible* pourrait donc convenir à votre histoire et à la mienne, tout aussi bien qu'à celle de Charles-Albert.

Qui veut désigner, en français, un prince appelé à régner, dit, aujourd'hui du moins, *héritier présomptif.*

J'insiste.

Le mot, d'après le Dictionnaire de Littré, vient de *præsumptus* (pris d'avance).

Ah! je sais que vous allez triompher. Le prince n'était pas *præsumptus* au moment où commence mon récit. Mais pouvais-je, Monsieur, selon l'heure ou les circonstances, affubler mon récit de titres variés?

Je reconnais avec vous que Charles-Albert n'était pas héritier présomptif en 1798; mais, en échange, accordez-moi qu'il l'était bien réellement lorsque je le quittai en 1824.

Un mot encore :

Jérusalem était-elle *délivrée* et le *Paradis* était-il *perdu* au moment où le Tasse et Milton achevaient d'écrire leur premier chant?...

Comme je viens, ce me semble, de gagner la première manche, je veux être beau joueur, et vous abandonner la seconde. Il m'en coûte d'autant moins

que, sans attendre votre mise en demeure, j'avais laissé retomber, autour du berceau de Poggio Imperiale, le voile que vous me reprochez d'avoir soulevé.

Toute parole inutile doit, en effet, être évitée. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que le passage où vous niez les relations de sympathie qui existèrent entre la princesse de Carignan et Napoléon tombe sous le coup de cet axiome?

Pourquoi m'obliger à vous citer cette note de Manno : « Fu creduto che concedesse la sua mano al Montléart piutosto che cedere a pressioni dell'imperatore, che le proponeva nozze Napoleoniche... »

Heureux de me conformer à votre désir d'avoir des pièces officielles, je vous renvoie à la page 30 des *Informazioni sul ventuno.*

Comment n'avez-vous jamais entendu parler de ce beau livre?

Mais passons, ce ne sont là que bagatelles. Vous en arrivez, au chapitre III de votre livre, à des accusations plus graves : vous voulez bien me reprocher de n'avoir pas parlé de la correspondance qu'échangèrent entre eux, à propos du prince de Carignan enfant, Charles-Emmanuel IV, Victor-Emmanuel Ier et Charles-Félix, ses cousins.

Eh! mon Dieu, Monsieur, faut-il vous rappeler que les archives d'État, en Italie, ne sont pas à la portée de tout le monde? Tout le monde n'a pas pour les ouvrir le *Sésame* politique que vous avez eu !

L'auriez-vous eu vous-même, ce mot magique, s'il n'avait semblé bon de démontrer que l'influence de

M. de Talleyrand à Vienne, que celle de M. de Chateaubriand à Vérone, avaient été inutiles à M. le prince de Carignan? Ne serait-ce pas la Triple Alliance qui vous a mis en possession de si précieux secrets d'État?

Mais c'est là une question trop brûlante pour que j'insiste. Je me borne à constater que vous en avez peut-être pris un peu trop à votre aise avec cette faveur grande. Valait-il la peine d'enfoncer une porte si bien close, pour livrer à la publicité la correspondance d'un prince ignorant des droits de sa couronne et qui naïvement l'avoue? Vous citez, en effet, page 26, comme une magistrale réponse à ma théorie sur l'application de la loi salique en Sardaigne, cette pauvre lettre de Victor-Emmanuel Ier à son frère :

« Même il faut que je vous communique une notion que peut-être vous ne saurez pas (*sic*), mais qui doit cependant être, savoir : il doit y avoir un article secret à l'occasion qu'on nous a cédé la Sardaigne, par lequel, à l'extinction de notre branche, la Sardaigne ne puisse pas passer à la branche Carignan, mais retourner, je ne sais pas si c'est à l'Espagne ou à l'Empire... »

Vous avouerez, Monsieur, que si Victor-Emmanuel ne le savait pas, je suis bien excusable de ne l'avoir pas su non plus. Du reste, j'aimerais mieux ne le savoir jamais que de citer semblables lettres de princes que je vénère. Huit cents ans de fidélité ne pourraient résister longtemps à une telle perspicacité politique, ni à un pareil français.

Mais enfin, je veux vous suivre jusqu'au bout de votre trouvaille.

« ... De manière, ajoutait donc Victor-Emmanuel, que si nous deux mourons sans succession, le petit prince de Carignan héritera du Piémont, mais point de la Sardaigne : cela, je vous le dis en secret, et je tâcherai de le bien vérifier... »

Hélas! si sur ce point ma théorie ne vous plaît pas, la vôtre, à mon grand regret, je vous l'avoue, ne me satisfait pas davantage. Résignons-nous donc à attendre, pour savoir la vérité, que le roi Victor-Emmanuel ait bien vérifié l'article secret... *à l'occasion qu'on nous a cédé la Sardaigne...*

Ceci dit, passons à la page 30 de votre livre; vous m'y reprochez une contradiction.

Cette contradiction, si je vous ai bien compris, — ce qui peut-être ne m'arrive pas toujours, — porte sur l'accueil que le prince de Carignan trouva au moment de son retour à Turin. Je dis, en effet, que le premier mouvement du Roi, en apprenant les odieux projets de M. de Metternich, projets que lui avait révélés une lettre du duc de Genevois, avait été de rappeler Charles-Albert, mais que la Reine avait obligé *son époux à ne rien faire de plus...*

Ici, Monsieur, je m'abrite derrière Poggi, à qui, si je ne me trompe, j'ai emprunté textuellement ma phrase. Mais, ceci dit, où avez-vous vu que cette interdiction se fût étendue au delà de l'instant précis où le prince revenait? Sous prétexte de me mettre en contradiction avec moi-même, vous faites grand étalage des décorations et des grades qu'on lui donna.

Mais veuillez donc remarquer qu'à cet égard je suis

allé bien plus loin que vous, puisque j'ai dit qu'on avait fait du prince un général, alors que, d'après vous, on ne lui avait donné que l'*uniforme de colonel.*

Or, cet uniforme, il ne put le porter, car Victor-Emmanuel avait d'emblée fait un général de son neveu, le 23 avril 1817.

. . . . . .

Et pour en finir avec votre système de déclarer immuables toutes les impressions de vos personnages, permettez-moi, Monsieur, cette petite comparaison. J'ose vous demander si, au moment où vous débutiez tout à l'heure si flatteusement pour moi dans l'analyse de mon livre, vous prévoyiez les choses moins agréables par lesquelles vous la termineriez?

Heureusement pour Charles-Albert, la Restauration devait en user tout autrement vis-à-vis de lui que vous n'en usez vis-à-vis de moi. Ses débuts n'avaient rien eu de flatteur. Et vous l'avouez vous-même, page 31, lorsque vous citez les conseils que le marquis de Saint-Marsan donnait à madame de Montléart. — Celle-ci, racontez-vous, demandait au marquis de vouloir bien prendre au congrès les intérêts de son fils. — M. de Saint-Marsan, déclinant une pareille mission, conseillait simplement une lettre qui lui semblait *très utile et très convenable, dans les rapports qui doivent se rétablir* (sic) *entre les deux branches de cette auguste famille...*

Les rapports si tendres, si affectueux et tant vantés par vous, Monsieur, n'existaient donc pas, de l'avis du marquis de Saint-Marsan?

Ce désaccord que je constate entre vous et lui m'adoucit celui que je déplorais de voir exister entre vous et moi.

Du reste, je me trouve en bonne compagnie puisque, dans la querelle qui nous divise, j'ai M. de Saluces pour allié.

Si je ne craignais de mettre une insistance déplacée à vous citer à tout propos le baron Manno et son livre, je vous renverrais à certaine lettre où M. de Saluces, « *à qui le bon cœur de Victor-Emmanuel était encore inconnu et qui n'ignorait pas les hauts intérêts qu'il froissait* », raconte la triste arrivée du prince de Carignan à Turin.

A qui et à quoi, d'après vous, pourraient se rapporter ces mots de Saluces : « *bien que je n'ignorasse pas les hauts intérêts que je froissais* » ?

N'empruntiez-vous pas d'ailleurs vous-même la phrase que voici à madame de Montléart, à propos de l'accueil qu'elle redoutait pour son fils :

« ...Que ne puisse (*sic*), écrivait-elle, déjà être rassurée sur celui (l'accueil) que mon fils va chercher, et connaître les ordres, ou seulement l'expression des intentions que je dois attendre, et que je redoute avec tant d'anxiété... »

Allons, Monsieur, vous me donnez raison de si bonne grâce, que je passe condamnation sur les mille autres preuves que vos documents apportent à ma thèse.

Pourtant, je ne puis résister à vous en emprunter encore une. Dans une lettre que vous citez, p. 105,

Marie-Thérèse n'écrivait-elle pas : « ... *Il* (Charles-Albert) *est trop méfiant pour la donner* (donner sa confiance) *jamais à personne; et cela est un effet du mépris et des mauvais traitements qu'il a subis toujours depuis sa naissance.* » (Lettre datée de 1816.) Que devient, alors, la royale sollicitude qui, d'après vous, avait entouré l'enfance de Charles-Albert?

Quoi qu'il en soit de toutes ces preuves, j'ajoute que les lettres et les discours que vous m'opposez sont moins probants que les sacrifices que j'oppose à vos assertions.

Rappelez-vous, Monsieur, que Saluces engageait tous les biens de sa maison pour donner à Charles-Albert et à sa sœur, je ne veux pas dire le morceau de pain de chaque jour, mais l'éducation, à propos de laquelle la branche aînée de Savoie exprimait tantôt une pitié, tantôt une bonne volonté également platoniques. Entre ceux qui parlaient et ceux qui agissaient, entre Victor-Emmanuel, Charles-Félix et Saluces, encore une fois, qui a fait preuve de plus grand dévouement? Qui donc, par conséquent, mérite plus de créance? Avant vos révélations mêmes, Monsieur, j'étais fixé.

Malheureusement, à lire tous les documents si intéressants que vous citez à ce propos, je mettrais un temps que vous ne me laissez pas.

Venons-en donc aux relations personnelles du prince de Carignan avec le roi Victor-Emmanuel Ier.

Comme je vous l'avais dit déjà, je n'ai point prétendu faire de ce dernier le *fortem ac tenacem propositi virum* dont parle Horace. Je vous concède, pour

la seconde fois, qu'après avoir vu arriver le jeune prince, au moins avec indifférence, le Roi s'était enamouré de lui et l'avait comblé de biens.

Ce que je ne puis malheureusement vous concéder, c'est que M. le duc de Modène fût d'humeur aussi accommodante que son beau-père.

Et ceci m'amène, en suivant l'ordre fort peu chronologique de votre discours, à retourner en Sardaigne. Nous y marierons, si vous le voulez bien, la princesse Béatrix de Savoie avec son oncle, François IV, de Modène, le frère bien-aimé de la reine Marie-Thérèse.

Ici, Monsieur, et avant d'entamer la discussion des faits que vos documents ne me semblent pas avoir élucidés suffisamment, du moins pour moi, permettez-moi quelques considérations générales.

Je me plais à reconnaître que, dans le champ clos où vous m'avez appelé, vous portez les couleurs de la Reine avec la galanterie la plus chevaleresque. Vous tenez que Marie-Thérèse était la meilleure des tantes. J'ajouterai, bien loin de contester votre dire, qu'elle était la plus prévoyante des mères, la plus attentive des sœurs, la plus extraordinaire des belles-mères. J'achèverai même ce portrait par ces mots que j'emprunte à la Reine elle-même et à vous : Si son neveu Charles-Albert était pour elle *un fils adoptif*, son frère, M. le duc de Modène, était pour elle *un ange, toujours un ange.*

Mais alors, n'est-il pas inexplicable de voir l'*ange* tant admiré faire des efforts surhumains et incessants pour ravir la couronne au *fils adoptif* tant aimé? Si

vaste que vous lui supposiez le cœur, Marie-Thérèse pouvait-elle bien réellement, bien sincèrement, concilier deux amours si contraires?

Pour moi, je partagerai votre enthousiasme pour Marie-Thérèse, lorsque vous m'aurez démontré que Charles-Albert mentait lorsqu'il disait qu'à la mort de Charles-Félix, M. le duc de Modène avait encore cherché à lui ravir sa couronne (1).

C'est assez : vous, moi, et surtout le lecteur, nous perdrions notre temps à débrouiller ici la vérité.

Renonçons d'un commun accord à faire valoir nos preuves, et pour arbitre de notre querelle, prenons le roi Victor-Emmanuel lui-même, si vous le voulez bien.

Certes, sa lettre que vous citez, page 56, est faite pour élucider la question, et pour l'élucider d'une manière définitive. Il s'agit, ne l'oublions pas, du but que poursuivait M. le duc de Modène en venant en Sardaigne.

Vous assurez qu'il y venait en simple touriste. J'ose croire, moi, qu'il y venait avec l'arrière-pensée d'un ambitieux mariage. Or, voici ce que le roi Victor-Emmanuel pensait de ce voyage. C'est à M. le duc de Genevois, son frère, qu'il communiquait ses impressions.

Je le regrette, Monsieur, vous m'obligez à manquer de respect à la maison de Savoie. Mais puisqu'il le faut, je cite :

(1) Voir Poggi et un fragment de la plume même du roi Charles-Albert racontant ce qui se passa lorsqu'il monta sur le trône.

« ...Nous ne savons pas encore le but du voyage de l'Archiduc, et où il compte aller d'ici, même nous n'avons pas voulu l'interroger sur cela. Il se peut qu'il ait eu aussi le but de voir les individus de notre famille et qui soit (*sic*) du nombre des autres qui ont *des vues particulières sur cela.* Mais comme parlant de l'abbé Taillet qu'il a trouvé ici et qui s'est présenté à lui, nous avons aussi parlé de sa commission (1) et de la base générale que nous avions établie d'attendre pour ne rien décider sur cette affaire à un temps où nos données et celles des autres fussent plus assurées, c'était déjà là une réponse préventive qui aurait pu avoir lieu dans la suite... »

La suite, Monsieur, a été le mariage de la princesse Béatrix de Savoie avec M. le duc de Modène. Or, pour avoir résolu si vite le problème dont le roi Victor-Emmanuel exposait les données d'une façon si claire, il fallut évidemment l'intervention de la Reine.

Comme, en Piémont, chacun sait l'amour passionné de Victor-Emmanuel pour sa femme, comme chacun sait aussi l'empire que cet amour donnait à celle-ci sur un homme qu'elle traitait souvent fort cavalièrement (vous-même, Monsieur, nous en fournissez la preuve, à propos du gouverneur Grimaldi) (2), je n'ai

(1) D'après M. Perrero, l'abbé Taillet représentait à Cagliari les intérêts de M. le duc de Berry, qui désirait épouser la princesse Béatrix.

Il est donc évident qu'il ne peut être question dans cette lettre que d'un projet de mariage.

Qui ne le comprendrait ne serait pas habitué au style du roi Victor-Emmanuel.

(2) Grimaldi était, selon tous les documents, l'homme de con-

donc pu surprendre que vous, en disant que Marie-Thérèse se fit, pour la première fois de sa vie, *souple et insinuante* pour obtenir un mariage qu'elle ne pouvait que désirer, comme sœur et comme mère.

Ceci dit pour ma justification personnelle, j'en reviens aux lettres de Victor-Emmanuel.

Oh! oui, ces lettres prouvent, Monsieur, qu'on peut être un grand politique et ignorer les droits qui régissent l'ordre de succession dans le pays où on règne. Elles prouvent encore que l'on peut faire exception à cette règle généralement admise que *le style c'est l'homme*.

Mais quel redoutable dévouement qu'un dévouement qui s'arme de pareils pavés!

Ces considérations, du reste, ne sont que secondaires. Pour si diplomatique qu'elle soit, la dernière lettre du Roi révèle chez lui la très grande perplexité de savoir quel serait pour sa fille le mariage le plus avantageux. Vous m'apprenez qu'elle était en effet demandée à cet instant même par M. le duc de Berry. Or, si M. le duc de Berry fut éconduit, c'est que l'alliance de M. le duc de Modène parut au Roi plus avantageuse pour la princesse Béatrix et pour lui-même.

fiance du roi Victor-Emmanuel. Voici comment la Reine s'exprime à son égard dans la lettre citée par M. Perrero, page 101 : « *Grimaldi a l'air d'un pédant, Grimaldi prend avec son élève le ton d'un maître des novices... Le Roi imagina* (*sic*) *Polycarpe Osasca au lieu de Grimaldi, et ce pauvre homme* (j'espère que la Reine veut parler de d'Osasca, et non du Roi) *fait tout ce qu'il peut pour gagner sa confiance.* »

Et me voilà ainsi tout naturellement ramené aux Mémoires du marquis de Faverges, dont vous ne me semblez pas faire le cas qu'ils méritent. Comme vous avez sans doute sous les yeux les extraits que j'ai cités de ces Mémoires, je vous y renvoie.

Je regrette le peu de créance qu'ils vous inspirent, et pourtant je ne puis admettre comme vous que le marquis de Faverges ne sut, en cette occasion, ni ce qu'il disait, ni ce qu'il écrivait.

Lorsque le marquis de Faverges se proposait d'enlever le prince de Carignan et de lui faire renouveler l'épopée d'Emmanuel-Philibert, lorsqu'il refusait de s'associer aux menées de l'archiduc, en qui il ne voyait qu'un usurpateur, lorsque enfin il refusait de conduire l'enfant en Sardaigne et de l'y « *ensevelir sous la surveillance bête de Roburent et sous les caprices de Marie-Thérèse son ennemie...* », c'est qu'évidemment le marquis de Faverges connaissait l'état de la maison de Savoie, et la situation faite à celui dont il disait : « *que le droit du prince de Carignan était le seul droit encore debout, et qu'on allait le mettre d'emblée en discussion...* »

Et puis, Monsieur, est-il possible de contester les sentiments profondément monarchiques du marquis de Faverges? N'est-ce pas lui qui, en 1821, a été l'un des plus fermes soutiens du trône?...

N'est-ce pas à lui qu'en 1823 Charles-Félix confiera, pendant la campagne d'Espagne, l'*héritier présomptif?*

Or, Monsieur, pardonneriez-vous à qui irait sur

vos brisées en doutant de la perspicacité du roi Charles-Félix ?

J'aimerais mieux m'en tenir à ces discussions de très haut intérêt; mais enfin, puisqu'il n'est pas pour vous de petite querelle, je vous accorde que les quelques cheveux gris de M. de Modène n'avaient pas été poudrés par les années. C'est une métaphore gaie; tandis que lorsque je prétendais que la reine Marie-Thérèse *avait pris Charles-Albert à la gorge*, c'était une métaphore tragique. Je regrette le scandale que vous ont donné ces deux images. Elles ne méritaient vraiment ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Pour en revenir au fait qui motive cette digression, laissez-moi vous dire que si ce ne fut pas la différence d'âge, si ce ne furent pas les cheveux gris de M. de Modène qui firent gloser sur son mariage..., ce fut la parenté d'oncle à nièce.

Et, toujours volant sur vos traces, Monsieur, je vous remercie d'avoir souligné l'erreur de mon copiste, qui d'un 8 a fait un 5. Qu'il demeure donc bien entendu que c'est en 1718, et non pas en 1715, que fut signé le traité de Londres.

Je n'insiste pas davantage, tant j'ai hâte d'arriver à cette autre découverte, dont l'histoire vous saura gré, que, « étant grosse en 1812, la Reine ne savait pas, avant ses couches, si elle accoucherait d'un garçon ou d'une fille ». (Page 65.)

Or, Monsieur, je me permets de penser que cette vérité apporte tout son poids à ma thèse. En effet, dans l'ignorance où on était du sexe de l'enfant à naître,

on avait tout intérêt, en Sardaigne, à un mariage qui, à défaut d'héritier mâle, laissait l'héritage dans la famille royale. Veuillez, en effet, vous souvenir que le traité qui avait réglé l'échange de la Sicile et de la Sardaigne semblait être moins clair pour le roi Victor-Emmanuel que pour vous. Rappelez-vous, Monsieur, cette phrase où le Roi avouait à son frère qu'il ne savait pas..., *au cas où tous deux mourraient sans succession, si son île retournerait à l'Empire ou à l'Espagne...*

Dans ces conditions, il est admissible, sans aucune espèce de calcul hasardé, que Victor-Emmanuel ait, plutôt que de courir un pareil aléa, voulu assurer la couronne de Sardaigne à sa fille. Vous avouerez, Monsieur, qu'en déclarant le Roi incapable de cette combinaison, vous faites grand tort à cet esprit politique dont vous vous faites garant.

D'ailleurs, reportez-vous à ce qui devait se débattre deux ans plus tard, au congrès de Vienne, alors que *M. le duc de Modène demandait un port sur la Méditerranée pour correspondre avec ses* FUTURS ÉTATS DE SARDAIGNE; vous trouverez peut-être alors que mon édifice, sans fondements selon vous, repose, au contraire, sur les bases les plus solides.

Mon Dieu! Monsieur, que ne me laissez-vous respirer! Voilà maintenant que nous nous retrouvons sur les pas de M. de Talleyrand, et je me hâte de constater, chose en vérité bien flatteuse pour moi, que M. de Talleyrand prend parti contre vous. Ai-je à me faire ici le champion d'un des plus grands diplomates

de son temps? Je ne le crois pas, et je passe, quoique vous contestiez l'importance de la conversation que j'ai rapportée d'après Nicomède Bianchi, conversation qui, à Vienne, s'engagea entre M. de Saint-Marsan et M. de Talleyrand. Je soupçonne cette conversation d'avoir eu au moins cette importance de vous mettre la plume à la main.

Toujours luttant, nous voici arrivés sur la position où vous comptez, n'est-ce pas? achever ma défaite. Il s'agit de cette fameuse dépêche qu'avec raison, et je vous en remercie, vous regardez comme ayant été mal copiée. (Page 74.)

Venons-en au texte incriminé. Alors même que ce texte eût été exactement copié, infirmerait-il le système (puisque vous adoptez ce mot) suivi par moi?

Et en effet, même dans le texte que vous rapportez, le Roi admet qu'il s'agit d'un *agrandissement,* et non d'une *adjonction,* ce qui est bien différent. Le Roi considère, par le mot *agrandissement,* que les nouvelles provinces qu'on lui céderait en Lombardie feraient partie *intégrante* de ses États. Or, comment supposer qu'un politique, même de pauvre envergure, pût accepter un ordre de succession que j'appellerai *polychrome,* c'est-à-dire régissant d'une façon différente les provinces d'un même royaume? Ne venez-vous pas vous-même de jeter les hauts cris à l'idée qu'il avait pu être question de pareille chose pour la Sardaigne?

Tenez, pour en finir, permettez-moi de répéter après vous cette phrase si concluante : « d'incongruenza in

incongruenza si cade nell' assurdo... » (Page 184.)

Mais, j'y pense, ce mot d'*incongruenza,* qui sans cesse revient sous votre plume, ne ressemble-t-il pas bien autrement à un sarcasme que les très innocentes plaisanteries qu'après d'Azeglio et tant d'autres gens de bien je me suis permises sur le compte du bon roi Victor-Emmanuel !

Sarcasme veut dire, d'après le Dictionnaire : « Ironie amère et insultante. » Je vous jure, Monsieur, qu'il n'y a jamais eu ni amertume ni insulte dans ma pensée, lorsque je disais du bon roi Victor-Emmanuel qu'il parlait toujours « *d'une grosse voix de commandement, qu'il commençait toutes ses phrases par ces mots : Moi et Napoléon* ». Vous vous efforcez de me démontrer que Napoléon ne fut jamais l'idéal de Victor-Emmanuel. Mais le sarcasme, Monsieur, aurait été précisément de prétendre que Victor-Emmanuel se haussait à la taille de Napoléon !

Il y aurait eu du sarcasme encore, si, parlant du bon Roi, j'avais cité cette phrase qu'il répétait sans cesse d'un ton menaçant... *s'im butou le braïe d'pel...* Oui, il y aurait eu du sarcasme, car tout lecteur français eût traduit : *braïe d'pel...* par *culotte de peau,* et la traduction ne pouvait manquer de nuire au prestige du digne Prince.

Mais ce n'est pas tout encore. Vous m'en voulez à propos des 480 miliciens, des 240 chasseurs et des 80 artilleurs qui constituaient, en Sardaigne, le pied de guerre royal. Pour vous être agréable, j'avoue bien vite qu'ils pirouettaient tout seuls, en 1799, pendant

que Bonaparte conquérait l'Égypte, et que j'ai eu tort de dire que Victor-Emmanuel les faisait pirouetter en 1810, pendant que Bonaparte conquérait l'Europe.

Mais ce qu'à votre tour vous avez eu tort de dire, Monsieur (p. 87), c'est que « *le marquis Costa se complaisait à jeter à pleines mains le ridicule sur le Roi et sur ses troupes...* »

Non, je n'ai voulu ridiculiser ni l'armée où servaient mes ancêtres, ni les princes pour lesquels quelques-uns d'entre eux sont morts. Je sais me souvenir des bienfaits reçus comme des services rendus; mais chez nous, comme je l'ai dit aux premières pages de mon livre, chez nous, au service du Prince, le franc parler a toujours égalé le dévouement. Chez nous, on a vaillamment combattu, qu'il y eût une balle à recevoir ou une vérité à dire. Témoin cet héroïque Eugène Costa, mort à seize ans pour ses princes; témoin ce chevalier Sylvain Costa, que vous semblez compter pour si peu.

C'est du reste par leur franc parler que les serviteurs de la royauté se sont toujours affirmés en Piémont. Et, pendant qu'ailleurs les courtisans, couchés à terre, servaient de marchepied à la grandeur royale, chez nous, ils se tenaient debout pour la soutenir, justifiant ainsi ce mot célèbre : *On ne s'appuie que sur ce qui résiste.*

Joseph de Maistre était un de ces hommes qui résistaient. Lisez sa correspondance, et vous verrez combien rudement il traitait ceux qu'il servait cependant avec une abnégation si héroïque. Ai-je jamais déclaré

comme lui que, *sauf le danger d'être rôti, mieux vaudrait vivre avec les Hurons* que de vivre à la cour de Sardaigne? Dites-moi, que pèse l'innocente plaisanterie de Potemkin à côté de la formidable plaisanterie que se permettait ainsi Joseph de Maistre? Certains services ont toujours justifié certaines rudesses. Il est des Princes, heureusement, pour savoir le comprendre. Du reste, si j'ai prêté cette plaisanterie à Potemkin, c'est sur la foi de la tradition.

Certaines familles gardent des traditions qui, à mon avis du moins, valent les documents. C'est par la tradition que se transmettait jadis l'histoire. Ne vous l'ai-je pas avoué? je ne suis qu'un historien de hasard ; historien qui écrit l'histoire telle qu'elle lui a été contée par son père et son grand-père. Ce sont des témoins que vous récusez, Monsieur, quand vous me prenez à partie.

J'ai tenu à vous faire cette déclaration avant d'aborder le chapitre v de votre critique. Il vous plaît d'y démontrer l'affection que Marie-Thérèse portait à Charles-Albert de Carignan. Vous en donnez pour preuve la première impression si douce qu'elle éprouva en voyant le jeune prince alors qu'elle débarquait à Gênes. Mais qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce que cette première impression fût bonne? J'ai dit moi-même *qu'on ne résistait pas au charme des dix-sept ans* du prince de Carignan.

Dans l'enthousiasme du retour, Marie-Thérèse va jusqu'à trouver *qu'il ressemble à son père en très beau* (sic) *à l'excès*. Que veut-elle dire? Jamais Charles-Albert n'a été beau à l'excès.

Vous vous fondez, Monsieur, sur ce jugement de la Reine, qui ajoute que le jeune Prince *doit avoir le même caractère que son père.* Comment l'aurait-elle su?

Qui veut trop prouver ne prouve rien. Pour marquer, du reste, en quelle considération il faut tenir les premières impressions de Marie-Thérèse, je vous renvoie, Monsieur, aux jugements qu'elle portait un peu plus tard et que vous citez à la page 101. Il me semble que leur sévérité contraste trop avec le premier enthousiasme qu'exprimait la Reine, pour que vous puissiez logiquement conclure à une affection vraie pour le Prince, dont elle disait :

« Malgré ma partialité pour lui, je vois qu'il n'y a guère à tirer de lui (*sic*), car il n'a pas assez de sensibilité... »; et plus loin « ...Je crois qu'il restera toujours tel qu'il est, c'est-à-dire nullement mauvais, mais uniquement sensible au plaisir de se moquer de tout le monde... »

Comment pouvez-vous non seulement concilier, mais encore admirer des sentiments si divers? Je vais plus loin.

Comment pouvez-vous baser une appréciation historique sur cette diversité et en conclure à l'*oculatezza* et à la *verità* surtout, avec lesquelles Marie-Thérèse *sapeva deciferare e tratteggiare un carattere cosi cupo e complesso come quello del Principe?* (Page 106.)

Il y a beau jeu, Monsieur, à imiter ici votre susceptibilité si chatouilleuse à l'endroit de vos clients princiers. Je l'imite donc, car je croirais manquer à Charles-

Albert si je ne lui laissais pas présenter sa défense, comme vous-même laissez si volontiers parler sa mère adoptive.

Le Prince semble, en effet, avoir prévu les jugements de celle-ci, pour ne pas parler des vôtres, dans cette lettre du 21 novembre 1821. Elle est adressée au comte de Sonnaz. J'en ai cité divers passages déjà aux pages 173 et 174 de mon livre. Je l'allongerai, à l'appui de ma thèse, de quelques fragments que j'avais supprimés, parce qu'ils me semblaient ne présenter que peu d'intérêt :

« Mon cher Sonnaz, écrivait le Prince, je prenais la plume pour vous écrire, lorsque j'ai reçu votre lettre du 5 novembre. Elle me montre toujours le même attachement de votre part, ainsi j'ai eu beaucoup de plaisir à la recevoir. Mais pourtant, je me sens forcé de vous avouer une chose qui me fait beaucoup de peine. Vous devez savoir, si vous me connaissez un peu, que lorsqu'il s'agit d'exposer ma vie et de servir quelqu'un en la risquant, je le fais non seulement avec calme, mais avec plaisir. Vous savez aussi que jamais le malheur ne m'a abattu, et que c'est pour ainsi dire dans le désastre que je me sens le plus fort. Mais, je dois l'avouer, je suis faible d'un autre côté, et très faible, c'est, quoique les occasions en soient rares, lorsque *ma sensibilité est attaquée*. Or, mon cher Sonnaz, vous êtes dans le nombre, très petit, des personnes qui ont cette arme contre moi. Depuis nos malheurs, vous en avez souvent usé contre moi, et chaque fois vous me déchirez le cœur... »

Puis, après avoir fait allusion aux faits de 1821, Charles-Albert ajoute : « ...Mais que me sert de vous dire tout ceci? Vous avez toujours donné la préférence aux plus noires et infâmes calomnies de mes ennemis, aux sentiments d'un ami qui eut toujours en vous toute confiance... »

Quoi qu'en ait dit Marie-Thérèse dans la lettre citée plus haut (1), le Prince avait donc confiance en quelqu'un. Et cette sensibilité que niait la Reine existait chez lui au point de le faire cruellement souffrir. Concluez de là, Monsieur, à l'*oculatezza* et à la *verità* avec lesquelles Marie-Thérèse jugeait le caractère *cupo* et *complesso* de Charles-Albert!

Je crois, Monsieur, que c'est avec le même bonheur que vous-même déclarez mon opinion identique à la vôtre à propos de la sensibilité du Prince. Pour une fois que vous voulez bien constater un accord entre nous, il faut que vous vous trompiez!

J'ai dit, au contraire, page 176 de mon livre, que le Prince avait une *sensibilité maladive qui le minait.* N'allez pas me citer l'allusion faite par moi au propos de Massimo d'Azeglio. Il y a loin de dire que Charles-Albert n'inspirait pas la confiance, à dire qu'il n'aimait personne.

Ah! je serais bien coupable d'émettre de pareils propos après la lettre qui termine mon volume. L'avez-

(1) Ainsi s'exprime Marie-Thérèse, page 205 : « ... Il est trop méfiant pour la donner (donner sa confiance) jamais à personne, et cela est un effet du mépris et des mauvais traitements qu'il a subis toujours depuis sa naissance... »

vous lue, Monsieur, cette lettre si touchante, écrite par Charles-Albert au moment de la mort de mon grand-oncle Sylvain Costa? Pardon d'y revenir, je ne pensais pas qu'il se trouvât, en Italie, un homme pour refuser au roi Charles-Albert d'avoir du cœur.

. . . . . .

Que vous ayez maintenant, Monsieur, sur les projets de mariage discutés pour M. le prince de Carignan à Turin, des documents que je n'ai pas eus, je me garderai de le contester. Et à ce propos, ne peut-on voir, dans l'octroi qui vous a été fait des pièces les plus secrètes gardées aux archives de Cour, autre chose qu'un intérêt historique? Je le croirais vraiment, à votre parti pris de tout nier, de tout démentir.

Seulement, êtes-vous toujours heureux dans vos dénégations? C'est ainsi que vous niez, sans preuves, qu'il ait été question d'un mariage entre Charles-Albert et l'une des filles de Victor-Emmanuel, comme déjà vous aviez nié le désir qu'avait eu M. le duc de Modène d'épouser Marie-Louise. C'est encore ainsi que, dans une note, vous niez que « l'allure un peu abandonnée de Charles-Albert et sa grande légèreté commençassent à inquiéter l'entourage ».

Que faites-vous alors des anecdotes rapportées par Sylvain Costa? Que faites-vous de l'histoire des fontes de pistolets du prince, qui servaient de boîte aux lettres?

Je tiens pourtant la chose du comte Grimaldi, le petit-fils de l'ancien gouverneur.

Et vous soulignez toutes ces dénégations gratuites par ce cri si plein de pitié pour vos contradicteurs :

Cosi si scrive la storia!

Certes, Monsieur, vous savez beaucoup, mais peut-être croyez-vous un peu trop être seul à savoir. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, l'histoire se trouve autant dans les papiers intimes que dans les papiers d'État. Et si je n'ai pu fouiller comme vous les archives de Cour, vous n'avez pas non plus, Monsieur, fouillé les archives du comte Grimaldi, du marquis de Faverges, du comte de Sonnaz ou les miennes.

Quand on est, et vous l'êtes, Monsieur, passionné de son sujet (la passion est mauvaise conseillère), on arrive à voir des inexactitudes là même où il n'y en a pas, et à jurer que ces inexactitudes, absolument imaginaires, infirment tout un échafaudage historique.

Ne pourrais-je employer à mon tour vos procédés, en vous rendant responsable de la plus lourde distraction qu'un critique ait jamais commise?

Il s'agit de cette lettre où le prince de Carignan écrivait à son confident Sonnaz ces mots que je souligne :

« Je suis tout chagrin, *parce que Marie ne m'a plus écrit* depuis la lettre que Saint-Marsan m'a apportée. Comme c'est depuis ce temps que la reine Marie-Thérèse est à Modène, j'ai peur que cette officieuse ne m'ait joué quelque tour de sa façon... »

Sous prétexte que cette lettre est datée du 10 juillet 1816, vous voilà parti dans des considérations à la fois les plus extraordinaires pour un historien et les moins aimables pour un contradicteur.

Permettez que d'un mot j'arrête un tel essor... Où avez-vous vu que cette lettre fût datée du 10 juillet *1816?* Elle arrive à sa place dans mon livre, logiquement, après plusieurs lettres datées de 1817. Votre désir de me trouver en faute vous fait écrire (p. 112) une date qui n'existe pas dans mon livre. Je vous renvoie aux notes de la page 65 du *Prologue d'un règne;* vous y verrez qu'il s'agit bien de 1817. Si je n'ai pas répété cette date de 1817, c'est que j'ai cru à mes lecteurs une intelligence suffisante pour comprendre qu'en avançant d'une page on n'avait pas reculé d'une année.

« *Ma quello pero di che non posso abbastanza ammaravigliarmi* », c'est de toute la théorie que vous échafaudez sur la prétendue confusion que vous m'attribuez entre Marie-Élisabeth, sœur de Charles-Albert, et Marie-Thérèse, sa fiancée.

Vous prenez prétexte de cette confusion pour m'accuser encore d'*incongruenza,* parce que je ne comprends pas l'*incongruenza* qu'il y aurait eue pour le prince de Carignan et pour l'archiduchesse à correspondre avant de s'être jamais vus.

Mais, heureusement pour la Princesse, pour le Prince et pour moi, il ne restera rien de toutes ces *incongruenze,* quand vous aurez bien voulu vous reporter à la date véritable de la lettre incriminée. Quand vous l'aurez vérifiée, vous me permettrez, pour toute vengeance, de vous demander qui, de vous ou de moi, a confondu Marie-Thérèse avec Marie-Élisabeth.

Mais encore cette preuve, peut-être, ne vous suffit pas.

Voici donc dans son entier la lettre de Charles-Albert, ce que j'en avais supprimé me paraissant sans intérêt avant la polémique que vous soulevez. Ces quelques lignes me donnent trop raison contre vous, et montrent trop clairement à quelle date la lettre fut écrite, pour que je vous en fasse grâce.

« ...Vraiment, il y a grand besoin de votre présence, écrivait Charles-Albert à Sonnaz, maintenant surtout que Saluces vient de partir avec Bubna. Et puisqu'avec don Pissard il n'y a pas trop moyen de rien faire, ne voulant pas le dégoûter *dans les derniers jours*. Je n'ai pas encore employé le moyen que vous m'avez proposé pour ce (*sic*) défaire de cette piegrièche de Mme de C., parce que j'ai pensé que, n'étant pas encore décidé que *ma femme* n'aurait pas le titre d'Altesse Royale, qui comporterait trois dames, il ne faudra pas commencer à se faire donner un refus... »

Et alors le Prince continue par le fragment que j'ai déjà cité : « *Je vous assure que je suis tout chagrin parce que Marie ne m'a plus écrit depuis* la lettre que Saint-Marsan m'a apportée, et comme c'est de ce temps-là que la Reine est à Modène, j'ai peur que cette officieuse ne m'ait joué un tour de sa façon... »

A la suite de ces mots j'avais mis quelques points. Ces points représentent cette phrase : « ... Saint-Georges, Moncrivel sont comme nommés... » ; puis la lettre reprend : « ...Je ne vous dis rien de plus, parce que ça me fait ressouvenir de tout plein de malignités que l'on vient de me faire à la Cour et que, si je voulais les écrire, la rage m'étoufferait... »

Qui donc, à la Cour, pouvait se permettre de faire des malignités au prince de Carignan ?

Un dilemme se pose ici. Ou la Reine avait donné au Prince de sérieuses raisons de se défier d'elle, ou le Prince n'était qu'un ingrat, joignant à toutes les inintelligences de l'esprit toutes les indépendances du cœur. Je tiens, moi, pour mon Prince ; puissiez-vous, quand vous aurez lu cette autre lettre que Charles-Albert écrivait le 21 juillet 1817, partager mon opinion.

Après avoir dit que la comtesse Philippi allait à Florence avec le chevalier d'Osasque, Sonnaz et Collegno, le Prince ajoutait :

« ... La chose est ainsi établie *irrémoviblement* (*sic*) si notre *gracieuse souveraine ne joue de nouveau quelque tour de sa façon.* « J'espère que votre Capi-« tainerie ne fera pas quelque farce (*sic*) ici, et que je « ne tarderai pas à l'avoir, car j'ai le plus grand besoin « de votre présence... »

Et maintenant serait-il outrecuidant à moi de vous rappeler la mésaventure de certain astrologue qui, regardant trop obstinément à travers sa lorgnette, se laissa choir dans un puits?

Que je serais donc heureux de pouvoir vous dire, à titre de compensation, que vous avez pleinement raison pour tout ce qui regarde l'entrée du prince de Carignan à Turin ! Je ne le puis pas, malheureusement, ayant la parole du baron Manno que les choses se sont passées ainsi que je l'ai rapporté. Lui aussi voudra bien vous expliquer l'*éternel blâme* que vous

niez. Pour ce qui regarde la démission du comte Valese, je vous renvoie à l'illustre Henri Poggi (1). Entre les raisons qu'il donne de cette démission et celles que vous donnez vous-même, pourquoi m'obliger à adopter votre version? Il est écrit que la foi ne se commande pas.

Pour en finir avec cette trop longue énumération de vos adversaires, Coppi vous répondra pour moi à propos de la régence possible de la Reine au moment de la Révolution de 1821. C'est encore du mot d'*incongruenza* que vous vous servez à la page 171; cette fois vous l'adressez à Coppi. Sous votre plume, ce mot vaut donc une bonne raison?

Et comment ne voyez-vous pas, Monsieur, que dans votre passion pour la Reine, alors que vous discutez les événements de 1821, vous incriminez les plus fidèles serviteurs de la monarchie? Vous vous attaquez à Revel, à Valese, à Balbo, à Brignole, à La Valle, à Lodi, à Roburent enfin, qui, lui du moins, aurait dû trouver grâce à vos yeux. Et tout cela, d'après une lettre de la Reine, qui, naturellement, ne pouvait elle-même se blâmer de la conduite qu'elle avait tenue!

Mais j'en reviens aux relations de Marie-Thérèse avec le prince de Carignan, car la justification de Charles-Albert est le seul objectif que je poursuive.

Avait-il tort ou raison de se défier de la Reine, même après la tendre lettre qu'elle lui avait écrite à Florence, et que j'ai citée page 348 de mon livre?

(1) Je crois savoir que M. Perrero ne perdra rien pour attendre les éclaircissements du sénateur Poggi.

Vous dites : Non; eh bien, moi, plus chevaleresque que vous, je dis : Oui, car c'est le parti de la Reine que je prends en déclarant cette lettre destinée seulement à créer des embarras au roi Charles-Félix. Voyons, ne vaut-il pas mieux soupçonner les gens de brouiller les cartes que de les accuser de jouer double jeu?

Or, Monsieur, il ne vous reste qu'à choisir entre ces deux alternatives.

A ce que la Reine écrivait au prince de Carignan j'oppose ce qu'elle disait au roi Charles-Félix.

Nierez-vous le témoignage de Charles-Félix? Eh bien, voici ce qu'il écrivait (1) :

« ...Je pense *comme Thérèse* que les grandes moustaches du prince de Carignan sont plus d'un carbonaro que d'un converti. ». . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Pour qui sait la terrible impression que ce mot de *carbonaro* faisait sur Charles-Félix, les intentions « *de Thérèse* », en parlant des moustaches de son neveu, ne sauraient être douteuses.

Rapprochez maintenant, si vous le voulez bien, le propos tenu à Turin des tendresses écrites à Florence, et vous conviendrez que j'ai été indulgent, en accusant seulement la Reine d'avoir voulu brouiller sa famille.

Elle n'y réussit du reste que trop, à en juger par la

(1) *Storia della diplomazia europea*, p. 113.

fin de la lettre de Charles-Félix. Le mot de *carbonaro* n'avait pas manqué son effet :

« ...Dieu seul voit les cœurs, il peut avoir opéré le miracle de sa conversion (de Charles-Albert), mais il n'a pas fait encore celui de m'en rendre convaincu (1). »

. . . . . .

Hélas! Monsieur, c'était vrai.

Il n'a jamais été possible, en politique comme en polémique, de convaincre un adversaire. Il faudrait pour cela un miracle, comme disait Charles-Félix.

Renonçons donc, vous et moi, à le faire... D'ailleurs, par compassion pour le lecteur, je ne vous suivrai ni plus longtemps ni plus loin. Je vous fais grâce, pour l'amour de lui :

Et du Roburent dont vous faites un ministre, alors qu'il n'était qu'un grand écuyer (p. 316)...

Et de la plaque du Saint-Esprit que vous frôlez tous les jours sans la voir, à la Bibliothèque du Roi (p. 379)...

Et du titre d'*Altesse Royale*, que Charles-Albert n'obtint jamais (p. 387).

La querelle, entre nous, domine toutes ces vétilles.

Qu'avez-vous cherché et qu'ai-je voulu ?

J'ai voulu expliquer, par les adversités d'une jeunesse terrible, les *noires pensées* d'une âme qui, malgré tout, poussa l'héroïsme jusqu'au martyre.

Il paraît que je n'ai pas atteint le but que je poursuivais.

(1) *Storia della diplomazia europea*, p. 145.

Vous, au contraire, Monsieur, je vous rends ce témoignage, vous avez pleinement atteint le vôtre.

Grâce à vos documents, plus de doutes, plus d'ombres, la lumière est faite. On connaît à fond Victor-Emmanuel et Marie-Thérèse... J'avoue que je le regrette, pour eux d'abord, pour vous ensuite.

Oui, je le regrette, car, pour les besoins de votre cause, il vous a fallu rapetisser de grandes figures; il vous a fallu arracher aux archives royales des aveux bien durs à enregistrer pour un cœur italien.

Libre à vous de continuer dans cette voie. Quant à moi, je m'arrête, et pour cause; d'un revers de votre plume n'avez-vous pas émoussé la mienne (1)? Je craindrais, à poursuivre plus loin la lutte, que vous ne la brisiez tout à fait.

Le tronçon que vous me laissez entre les mains suffit à peine à tracer ici l'expression des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur de me dire, Monsieur, votre très humble serviteur,

Marquis Costa de Beauregard.

(1) Page 190 : « I fatti sin qui esposti e gli addotti documenti hanno un linguaggio cosi schietto ed esplicito che la penna dello storico mal prevenuto o male informato per quanto forbita e maestrevolmente maneggiata non puo a meno che spuntarvisi... »

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8.

Ital 502.287
Reponse a M. Domenico Perrero a p
Widener Library 002056405
3 2044 082 217 605